



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Promotion du tourisme rural

Question écrite n° 35291

### Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur la nécessité d'encourager plus fortement le tourisme rural. La crise de la covid-19 oblige à repenser les modes de vie et la manière de consommer. Ces dernières années, de nombreux Français avaient pris l'habitude de voyager à l'étranger durant leurs vacances, pour faire des escapades dans des capitales européennes ou de longs voyages dans des pays éloignés. Le virus de la covid-19 bouleverse cette industrie touristique en pleine croissance et impose aux citoyens de profiter davantage de leurs vacances en France. Cela doit encourager à développer encore plus le tourisme rural, qui représente déjà près d'un tiers de la fréquentation touristique française car la campagne bénéficie aujourd'hui d'une image positive et devient une destination privilégiée pour tous types de séjours. Ces territoires ruraux incarnent un art de vivre et des valeurs identitaires qui nourrissent l'imaginaire des visiteurs autant que la diversité de ses paysages, patrimoines, savoir-faire et traditions. Ce tourisme rural peut se décliner en mille et une facettes, du tourisme à vélo au tourisme fluvial, en passant par l'agritourisme, l'écotourisme ou encore l'œnotourisme ou le tourisme gastronomique. Mais dans le contexte de crise actuel, qui tend à faire augmenter la demande, la France pourrait faire face à un déficit d'offres, avec un manque d'infrastructures adaptées pour accueillir tous les voyageurs qui d'habitude partent à l'étranger, d'autant plus que la clientèle a des attentes de plus en plus exigeantes, par exemple en matière d'accessibilité, de connectivité ou de développement durable. Il l'interroge donc sur les aides prévues par le Gouvernement pour renforcer la dynamique touristique et la notoriété des territoires français et adapter les structures existantes à ces nouveaux enjeux, sur les dispositifs d'accompagnement et de soutien existants pour les nouveaux entrants dans ce secteur, et sur l'opportunité de programmer une grande campagne de communication pour promouvoir la destination France, ici comme à l'étranger.

### Texte de la réponse

En 2018, les territoires ruraux ont accueilli 21,8% des séjours et 18,6% des nuitées effectués par les clientèles françaises (l'hébergement non marchand y représentant 66% des nuitées). Lors de la saison estivale 2020, les destinations de campagne ont accueilli 30% des séjours en France (le repli de la fréquentation internationale ayant été contrebalancé par une fréquentation en hausse par rapport à 2019 de la clientèle résidente), derrière les zones du littoral (37% des séjours). Ces dernières années, l'Etat s'est tout particulièrement investi dans la promotion et le soutien à l'écotourisme, qui est un des leviers de développement des territoires ruraux. Cela s'est traduit par un appui à la structuration de l'offre touristique dans les territoires peu denses, éloignés des zones les plus fréquentées (contrat SPOTT) et par l'accompagnement à l'émergence de nouvelles filières touristiques : tourisme à vélo, œnotourisme, gastronomie, tourisme fluvial, écotourisme et slow tourisme, tourisme de savoir-faire. La mise en œuvre depuis 2010 de la stratégie « L'Europe, première destination touristique au monde » a par ailleurs permis une meilleure intégration des projets touristiques en milieu rural dans les programmes d'aides des fonds structurels (FEDER, FEADER) confiés aux régions, et les programmes gérés directement par la Commission européenne (COSME). Au niveau national, les concours financiers

apportés par l'État au développement du tourisme rural relèvent de plusieurs départements ministériels (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de la Cohésion des Territoires, au titre notamment des contrats de ruralité axés sur la revitalisation et le renforcement de l'attractivité des territoires ruraux). Ces soutiens interviennent en complément d'aides locales dispensées par les conseils régionaux. Par ailleurs, j'ai souhaité le lancement d'une mission pour le tourisme rural, qui est en cours d'installation. L'orientation forte donnée à la promotion du tourisme durable, dans le cadre notamment du plan de relance de septembre 2020 et du volet Tourisme durable du futur contrat de filière, rejoint par ailleurs la stratégie de soutien au développement du tourisme rural, en privilégiant une meilleure répartition des flux, la montée en qualité des offres touristiques locales et des retombées économiques plus importantes pour les territoires ruraux. Le plan de relance a confirmé le déploiement d'un fonds dédié au tourisme durable doté de 50 milliards d'euros. Ce fonds géré par l'ADEME est destiné à soutenir, via des aides financières, les opérateurs du tourisme (restauration, hébergements et projets de slow tourisme) dans leur démarche vers le tourisme durable, en apportant un soutien à l'élaboration d'un plan d'action et en couvrant une partie des coûts d'investissement liés à leur transition écologique. Ces aides seront mobilisées au profit d'entreprises situées dans les territoires ruraux. Concernant la promotion, Atout France est mobilisé auprès des acteurs touristiques des territoires pour promouvoir les destinations et les offres de filières spécifiques à l'international mais également, comme ce fut le cas cet été lorsque les déplacements internationaux sont limités, en France. Les campagnes sont prêtes et seront déclenchées lorsque la situation sanitaire le permettra.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Lagleize](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35291

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

**Ministère attributaire :** [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 décembre 2020](#), page 9420

**Réponse publiée au JO le :** [16 mars 2021](#), page 2372